N° 1 - Avril 2002

# Des Éoliennes AU PAYS DE ST-AGRÈVE

**En 2001, la communauté de communes de St-Agrève a décidé de préparer un programme d'économies d'énergie et de développement des énergies renouvelables sur notre territoire.**

**Dans cette perspective, plusieurs actions sont en préparation :**

- **des économies d'énergie sur les bâtiments publics,**
- **des chaudières au bois,**
- **un projet de construction d'éoliennes.**

**Aujourd'hui, alors que les études préparatoires sont terminées, nous vous présentons un nouveau document qui vous informe sur l'avancement du projet.**

**Pour en savoir plus, il est toujours possible de consulter l'ensemble du dossier dans les sept mairies de la communauté de communes :**

- **Devesset,**
- **La Bâtie d'Andaure,**
- **Mars,**
- **Rochepaule,**
- **St-Agrève,**
- **St-André en Vivarais,**
- **St-Jeure d'Andaure.**

**La concertation se poursuit et les conseils municipaux doivent donner leur avis.**

## Un projet d'éoliennes dans la communauté de communes de Saint-Agrève

**Depuis** le début 2001, la communauté de communes a mis à l'étude un projet d'une dizaine d'éoliennes de 1000 kW chacune.

La qualité de nos paysages et le fait que l'habitat soit dispersé ne permettent pas d'en accepter plus. Notre objectif est donc limité à une dizaine d'éoliennes réparties sur 2, 3 ou 4 sites.

### Recherche des sites d'implantation

Avec l'aide financière de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) et de la Région Rhône-Alpes, l'association Polénergie (Aubenas) mandatée pour faire l'étude de faisabilité du parc éolien, a sélectionné 9 sites possibles en fonction des critères suivants :

- exposition au vent,
- éloignement des habitations d'au moins 400 mètres,
- proximité des lignes électriques,
- accès facile,
- exclusion des zones naturelles et des paysages à protéger.

Un paysagiste et la direction régionale de l'environnement (DIREN) ont ensuite travaillé pour nous conseiller sur la meilleure façon d'intégrer les éoliennes dans le paysage. Nous travaillons aussi avec le parc naturel régional des monts d'Ardèche dans le même objectif.

### Information et concertation

Depuis juin 2001, nous avons cherché à informer le maximum de personnes : le dossier est à disposition de tous dans les 7 mairies ; nous avons organisé plusieurs réunions publiques ; nous avons présenté le projet à toutes les associations qui l'ont demandé ; nous avons reçu toutes les personnes qui ont posé des questions ou fait part de leur avis.

Il y a eu plusieurs articles dans la presse, dans les bulletins municipaux et un reportage télévisé est passé sur France 3.

Nous avons écouté les remarques des conseils municipaux des 7 communes et de nombreuses personnes voisines des sites envisagées, ce qui nous a amené à modifier certains sites ou à déplacer certaines éoliennes ■

## Préparer l'avenir de nos enfants

**■ Économiser l'énergie pour dépenser moins.**
Savez-vous qu'on peut consommer 20% de moins à confort égal ? La communauté de communes va recenser toutes les économies possibles sur le chauffage des mairies, écoles, gymnase, et sur l'éclairage public.

**■ Développer les énergies renouvelables.**
Celles-ci sont nombreuses. Sur notre plateau, il en existe au moins 4 :

- **Le bois,** que beaucoup utilisent pour le chauffage. On peut encore l'utiliser plus en entretenant la forêt. Et il y a des déchets comme les sciures qu'on pourrait brûler pour chauffer les bâtiments.
- **L'eau.** Il reste quelques chutes d'eau qui pourraient être équipées d'une turbine.
- **Le soleil.** Les matériels pour faire de l'eau chaude ou de l'électricité ont bien progressé.
- **Le vent.** Il souffle fort et souvent. Aujourd'hui, on sait le capter pour produire de l'électricité.

Ces énergies, longtemps négligées par nos sociétés gaspilleuses, ne remplaceront pas à elles seules les énergies classiques, mais elles peuvent y contribuer fortement dès aujourd'hui.

**Autant s'y mettre sans attendre !**

# 4 bonnes raisons pour utiliser l'énergie éolienne

❶ Les énergies classiques ont des ressources limitées. Si nous continuons à les dépenser comme aujourd'hui, il n'y aura plus de pétrole ni de gaz à la fin du siècle.

**Nous ne pouvons pas construire notre avenir comme si nous avions du pétrole et du gaz pour toujours. Il faut bien envisager d'autres sources d'énergie.**

❷ Les énergies classiques font courir le risque du réchauffement de la planète. C'est le fameux problème de l'effet de serre.

**Nous ne pouvons pas construire notre avenir en ignorant ce risque et ses conséquences (tempêtes, fonte de la banquise et élévation du niveau de la mer)**

❸ Les énergies classiques sont polluantes, elles émettent des gaz qui mettent en cause notre santé.

**Nous ne pouvons pas construire notre avenir sur des énergies qui émettent en permanence des gaz polluants.**

❹ L'autre énergie classique, le nucléaire, n'a pas résolu ses problèmes de déchets qui s'entassent pour des milliers d'années, il ne nous met pas à l'abri d'un grave accident, et les centrales sont vulnérables face à un risque terroriste.

**Nous ne pouvons pas construire notre avenir en laissant des déchets radioactifs pour des générations.**

**Pour ces 4 bonnes raisons, notre devoir envers nos enfants est de construire dès maintenant un avenir énergétique différent.**

# On dit que...

**Le vent ne souffle pas tous les jours.** Les éoliennes seront raccordées au réseau EDF. Les jours de vent, les éoliennes alimenteront le réseau. Les jours sans vent, nous bénéficierons de l'électricité produite ailleurs. Pour les abonnés EDF, il n'y aura aucun changement.

**Les éoliennes ne remplaceront pas les centrales nucléaires.**
Dans l'immédiat, c'est vrai, mais à force de petits ruisseaux (éoliennes, chaudières au bois, turbines, soleil) on fait de grandes rivières.

**Les éoliennes et les oiseaux.**
L'expérience montre que les oiseaux les évitent. Les éoliennes seront implantées hors des couloirs de migration des oiseaux.

**Les éoliennes et les touristes.**
Les éoliennes aujourd'hui en service sont un point d'attraction. Nous comptons organiser des visites pédagogiques.

# Une éolienne, c'est quoi ?

Les éoliennes sont raccordées au réseau électrique.

➜ Des **fondations** servent à ancrer l'édifice au sol. Elles sont enterrées.

➜ Sur les boulons qui émergent des fondations, vient se fixer un **mât d'environ 3 m de diamètre**. La hauteur de ce mât est de 40 à 60 m. En haut du mât, une nacelle insonorisée de quelques mètres carrés abrite l'ensemble des mécanismes.

➜ Sur l'axe sont fixées à l'extérieur les **trois pales.** Leur longueur est de 20 à 30 m.

La simplicité technologique de ces machines se traduit par un temps de montage sur site très rapide : une semaine suffit. En fin de durée de vie, le démantèlement est tout aussi rapide, et le recyclage des matériaux (acier, béton, etc.) est total.

### Les parcs éoliens

Pour optimiser certains frais de construction (raccordement EDF, chemin d'accès, etc.) et surtout éviter l'éparpillement de ces édifices dans le paysage, on concentre généralement quelques éoliennes sur un lieu isolé. Ces parcs ne sont jamais clôturés et sont totalement libres d'accès.

Ces éoliennes sont raccordées au réseau EDF pour distribuer l'énergie produite. Ce raccordement est systématiquement enterré.

### Les conditions de vent

Le vent fait tourner les éoliennes dès qu'il dépasse 5 km/h. L'éolienne a sa puissance maximale avec un vent de 50 km/h. A 100 km/h, l'éolienne se met «en drapeau», c'est-à-dire parallèle au vent, pour éviter de casser.

Pour que l'installation soit rentable, il faut un vent minimum le plus longtemps possible dans l'année, soit une moyenne annuelle de 20 à 25 km/h.

### La production électrique

Dix éoliennes d'1 MW produisent 3 fois plus que l'électricité consommée par les habitants de nos 7 communes. Les jours de vent, nous «exporterons» de l'électricité, les jours sans vent, nous «importerons» de l'électricité.

# Les critères d'implantation

## Visibilité

Les éoliennes de 1 000 kW installées actuellement ont des mâts de 50 à 60 m et des pales de 30 m. Une telle installation ne se met pas n'importe où. Il faut étudier avec un grand soin l'intégration dans le paysage, en étant particulièrement attentif aux angles de vue et aux distances de vision. Mais il n'est pas question de les cacher. Une éolienne dans un paysage peut être un symbole de modernité, d'environnement, de mise en valeur des ressources naturelles.

## Espaces naturels remarquables

Les zones naturelles à protéger (Natura 2000, zones remarquables pour la faune ou la flore), et les trajets de passage des oiseaux migrateurs, devront être évités, ainsi que certains lieux réputés (le mont Chiniac par exemple)

## Bruit

Les grandes éoliennes émettent un bruit sourd, surtout audible quand le vent est faible. Il faut donc les éloigner suffisamment de tous les lieux habités. Selon la topographie et l'orientation des vents, la distance à respecter est de 250 à 500 mètres.

## Proximité du réseau électrique

L'électricité produite est envoyée sur le réseau EDF. Il faut se situer le plus proche possible des réseaux électriques existants.

## Topographie

L'exposition au vent est essentielle. Les zones encaissées sont peu intéressantes.

### Un contexte politique favorable

**L'Union Européenne a adopté le 5 décembre 2000 une directive qui demande à tous les 15 pays d'atteindre en 2010 un minimum de 12% d'énergies renouvelables. Pour la France, nous sommes à 6%. Il faut donc doubler, ce qui est considérable.**

# Où en est le projet

9 sites ont été étudiés, ils sont indiqués sur le document du paysagiste consultable dans les mairies.

Le 22 mars, la communauté de communes a décidé de retenir pour des études plus approfondies **deux sites :**

- La Citadelle au Pouzat sur la commune de St-Agrève
- Badet, sur la commune de Rochepaule.

En fonction des remarques du paysagiste et des avis de la population, nous établissons un cahier des charges qui contient les exigences à respecter sur le plan de l'environnement.

Pour les 7 autres sites, aucune décision n'est prise, la concertation se poursuit pendant plusieurs mois avec les élus et les citoyens.

Les élus sont toujours à disposition des personnes qui souhaitent faire part de leur avis. L'élu responsable est Alain Cabanes, vice-président de la communauté de communes (contact : mairie de St-Agrève, 04 75 30 11 21).

## *La suite*

L'ensemble de ces dossiers sera transmis au préfet de l'Ardèche. Puisque les permis de construire d'un parc éolien sont délivrés par le préfet (et non le maire), il est important de prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter un éparpillement non maîtrisé de projets éoliens sur notre territoire.

Les services préfectoraux sont en train de préparer un schéma départemental de développement de l'éolien en Ardèche. Notre projet devra bien sûr être cohérent avec ce schéma.

De plus de nombreux contacts avec les collectivités voisines sollicitées par des porteurs de projets éoliens (St-Bonnet le Froid, Le Mazet St-Voy, St-Front, St-Clément) sont en cours pour rechercher une cohérence d'ensemble.

**Les prochaines étapes sont :**

**1) Une campagne de mesure du vent pendant une année.**

**2) Une étude juridique et économique pour sélectionner le meilleur choix, pour la collectivité locale et les épargnants locaux, de la société maître d'ouvrage qui portera le projet.**

**3) Un accord avec les investisseurs privés sur la base du cahier des charges**

**4) La constitution d'un lourd dossier de permis de construire (étude d'impact, autorisation de raccordement au réseau électrique, etc.) .**

Tout cela prendra
2 à 3 ans

# L'économie

## Quel investissement ?

Une éolienne de 1 000 kW coûte environ 7 millions de francs (un peu plus d'un million d'euros).
L'investisseur récupère son investissement en moins de 10 ans.

## Qui investit ?

**Il y a trois solutions :**

- **La collectivité locale** peut elle-même investir et vendre l'électricité à EDF. La collectivité peut s'associer à des privés dans une société d'économie mixte.
- **Une entreprise spécialisée** dans l'éolien. Il y en a une dizaine en France, et autant dans d'autres pays européens.
- **Des particuliers,** entreprises, agriculteurs, etc. désireux d'investir localement peuvent s'allier pour réunir les fonds nécessaires.

## Quels emplois ?

Il y a plusieurs dizaines d'emplois très qualifiés lors du chantier de construction. En fonctionnement, il n'y a que de la surveillance et de l'entretien, soit un emploi pour une dizaine d'éoliennes.

## Quelle fiscalité locale ?

Les éoliennes paient une taxe professionnelle. Notre communautés de communes vient de décider d'unifier la taxe professionnelle sur les 7 communes. Pour une collectivité qui applique un taux de taxe professionnelle de 10 % (ce qui est à peu près notre cas), le produit est de l'ordre de 6800 € (45 000 F) par an pour une éolienne de 1 000 kW.

• Rédaction : Alain Cabanes • Conception-réalisation : MAJUSCULES / J-M. Bolle - 04 78 93 52 36 •

**Ecrire à : Alain Cabanes, Communauté de communes de St-Agrève, Mairie de St-Agrève 07320 ST-AGREVE**

## VOUS AVEZ UN AVIS, *exprimez-le renvoyant ce coupon de libre expression*

.................................................................................................

.................................................................................................

.................................................................................................

.................................................................................................

Nom ...................... Prénom...................... Adresse (si vous souhaitez une réponse) ..............................

.................................................................................................